



CC 18 C



RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE



Bonjour à tous,

Ainsi que vous le savez tous, le Parlement Européen examine actuellement les textes proposés par la Commission européenne en ce qui concerne la révision des Permis de Conduire et de certaines règles de Sécurité Routière.

Je vous invite à prendre connaissance du message que vous adresse en cette occasion notre ami Claude GUET, Président de la FICM.

Je vous remercie de votre attention.

Brigitte Guenot,

Secrétaire Générale FICM

Communication à tous les Présidents des Fédérations, Associations, Ligues et Clubs affiliés à la FICM

Objet : **Dossier PERMIS DE CONDUIRE – Permis B à 4.5T**

Examen des directives 2023/126, 2023/127 et 2023/128 au Parlement européen

Chers Présidents,

Chers Amis,

Je tiens avant tout à vous remercier ainsi que les membres de vos groupes pour leur nombreuse participation aux consultations organisées ces dernières années par la Commission européenne en vue de la Révision de la Directive 2006/126 sur les Permis de Conduire.

Je remercie aussi, et particulièrement, tous les amis des clubs et membres de leurs comités, qui nous ont puissamment aidés par leur expérience, leurs connaissances, leurs conseils et leur soutien, notamment au niveau des sites web.

Ainsi que vous le savez, les textes proposés au Législateur européen le 01/03/2023 par la Commission ne conviennent pas à la grande communauté des camping-caristes européens qui, par des milliers contributions émanant de toute l'Europe, a bien fait comprendre à la Commission européenne les raisons de son mécontentement.

Cette énorme manifestation de mécontentement organisée à l'initiative de la FICM et à votre demande ne peut pas être passée inaperçue de vos élus. Cependant, bousculés de toutes parts et dans bien des domaines, ces personnalités politiques auront peu de temps, en cette période de campagne électorale en vue des élections de mai 2024, pour analyser les textes touffus qui leur sont proposés, et encore moins leurs interdépendances quant aux aspects qui nous concernent.

Nous devons donc les aider.

Nous demandons avec insistance, pour le type de véhicule qui est le nôtre (contrainte de PTAC sous permis B, exigence en charge utile, impératifs liés à la transition énergétique), la possibilité d'opter (temporairement au moins) pour des motorisations hybrides ou usant des carburants non fossiles que nos industries chimiques européennes sont capables de produire, y compris l'hydrogène.

La recherche scientifique ne s'arrête pas et doit être encouragée.

La recherche technologique existe pour apporter des solutions là où il y a problème.

L'impulsion en faveur de la recherche suscitée par le Pacte Vert commence à livrer de bons éléments de solution au niveau des batteries, des motorisations et des recharges, carburants non fossiles (hydrogène ou diesel propre HV100 déjà disponible).

Mais leur intégration et leur disponibilité (étendue à tout le territoire européen) tout au long de la chaîne des services pour la majorité d'entre nous qui sommes itinérants prendra inévitablement beaucoup de temps.

A ce stade, seuls les constructeurs de camping-cars peuvent s'estimer satisfaits : ils ont la possibilité de monter moteurs électriques et batteries sur les porteurs dont ils disposent déjà en mode Diesel. Mais leurs bons clients roulant au Diesel continueront à rouler en surcharge et sans solution de transition.

Il est donc fondamental que la Commission européenne en revienne à la neutralité technologique en matière de transition énergétique.

Il s'agit d'assouplir pour nous les dispositions visant la mise en application de la norme Euro 7.

Voir aussi ce lien vers la contribution de la FICM à la consultation de mars 2020 sur la future norme Euro 7.

Rappel

La Commission européenne propose à peu près tous les 15 ans, depuis la première Directive de 1980 sur le permis de conduire, une analyse et une révision des textes en tenant compte de l'évolution des usages, des problèmes rencontrés et de la technologie.

En vue de la 4e grande opération de révision visant la modernisation de la Directive 2006/126, la FICM s'est engagée en août 2019 dans la défense de plusieurs dossiers auprès de la Commission :

- * permis B à 4.5T (nous demandions 3.75T il y a 25 ans, et nous ne l'avons jamais obtenu)
- * stationnement
- * zones de basses émissions
- * harmonisation des signalisations

Les négociations sur la révision des permis sont toujours en cours sur base de textes proposés au Législateur (Parlement européen et Conseil) le 1er mars 2023. C'est le moment d'agir auprès des députés. Le dossier est très complexe dans la mesure où il s'ajoute aujourd'hui à une demande spécifique de la Commission, qui consiste à hausser le PTAC à 4250 kg pour pouvoir loger de plus grosses batteries. Une demande que le Législateur avait déjà refusée en 2018.

D'autre part, il existe une demande croissante visant à réduire la taille et le poids des véhicules. Dès lors, c'est la foire d'empoigne !

Le temps de l'action

Alors que Parlement européen se saisit des textes qui lui sont proposés, il est temps pour nous de nous adresser directement aux élus, afin qu'ils réfléchissent une dernière fois.

C'est exactement cela que je dis aux présidents de nos clubs, dans tous nos pays membres. Nous tenons beaucoup à le faire de manière non partisane et à laisser à chacun le choix de son (ou de) ses interlocuteurs.

Mais il est clair que nous demandons un effort particulier aux camping-caristes français qui devraient être les premiers à s'indigner de la politique du VETO soutenue par la France sur la question du relèvement du PTAC sous permis B. Les faits sont établis et ont fait l'objet d'une plainte en date du 31/08/2023 auprès de la Commissaire au Transport.

Un dialogue à haut niveau est annoncé pour dans quelques jours.

Dans le but d'aider nos amis français et belges à voir clair dans l'état du dossier et à identifier de potentiels interlocuteurs, j'ai tenu à rédiger un texte de synthèse, susceptible d'être exposé simplement au cours de vos prochaines réunions ou assemblées générales.

A noter que c'est la Belgique qui présidera le Conseil européen du 1er janvier au 30 juin 2024, tandis que la France sera ... immobilisée par la tenue des Jeux Olympiques à Paris. L'action de la FICM contre le droit de veto et la règle de l'unanimité sera relayée au niveau le plus haut.

Ci-joint, vous trouverez ci-dessous (voir paragraphe de remarques) un lien vers les listes de députés français (ou belges) actifs dans les Commissions parlementaires qui nous concernent.

C'est en novembre que la FICM interpellera les élus français de manière protocolaire et strictement non-partisane, et ensuite publiquement.

D'ici là, nous comptons sur les présidents et les membres de nos associations pour nous proposer quelques points d'accroche correspondant aux préoccupations de leurs interlocuteurs spécifiques dans le cadre des comités parlementaires qu'ils animent.

Pour toute info ou question éventuelle, veuillez-vous adresser directement à Marcel Vanden Clooster, notre représentant auprès des institutions européennes, dont je rappelle l'adresse électronique: CLOOSTER.FICM@PROXIMUS.BE.

Téléphone : +32 470 70 43 70 via WhatsApp.

Stratégie développée

La FICM s'est impliquée (en tant qu'association de consommateurs) dans plusieurs dossiers connexes tels que Développement Régional, Agriculture, Culture, Education, Intelligence Artificielle, Transport (aires de stationnement et de services aux routiers), Normes Euro 7, infrastructure satellitaire, services postaux et télécommunications, interopérabilité des systèmes et services télématiques, protection des données privées, protection juridique contre les produits et systèmes électroniques recourant à l'intelligence artificielle, etc...

Au total, une vingtaine de dossiers et contributions originales ont été offertes dans le cadre de consultations publiques destinées à une série de comités parlementaires spécifiques :

* TRAN - TOURISM

* AGRI

* REGI

* ITER INDUSTRIE TECHNOLOGIE ENERGIE RECHERCHE

* IMCO MARCHÉ INTERIEUR CONSOMMATEURS

Communications à haut niveau

Cet ensemble de travaux et de domaines couverts nous ont permis de nous adresser à très haut niveau :

1. dès mai 2021 avec un **Mémoire** à la Commissaire au Transport et à la Mobilité sur l'origine et les conséquences des permis B à 3.5T. Ce texte a été très bien accueilli et a déjà fait l'objet d'une diffusion parmi les élus, via le site commun de la Commission et du Parlement.

2. une nouvelle lettre datée du 31 août 2023 dénonçant notamment la provocation consistant à autoriser un PTAC de 4250 sous permis B à tout véhicule pourvu qu'il soit électrique, tout en refusant cette faculté à notre communauté de 2.7 millions d'utilisateurs condamnée au Diesel.

Cette lettre porte en annexe une enquête originale montrant la façon dont une seule personne bloque ce dossier depuis plus de 30 ans. Cette personne est parfaitement identifiée et exerce son pouvoir d'obstruction, **sur toute la chaîne de décisions.**

Nous comptons donc écrire dans les jours qui viennent au Commissaire Thierry Breton qui couvre les domaines ITER et IMCO.

Quels sont les textes de la Commission ?

Directive 2023/127 : définition des permis et gestion inter-Etat.

Directive 2023/128: mesures visant l'accès au permis, la suspension et la déchéance.

Directive 2023/126: mesures visant la mise en application des sanctions sur l'intégralité du territoire de l'Union; extension du champ d'application des infractions graves à la surcharge, au stationnement illégal, au parking ou droit de passage non payé etc...

L'ACTION : sensibiliser les parlementaires

Le cocktail des 3 directives ci-dessus est lourd de conséquences pour l'ensemble des camping-caristes, mais aussi pour les 300 millions de licences actives. La FICM présente le camping-cariste comme POISSON-PILOTE d'une protestation bien plus ample de tous ceux qui ne pourront s'offrir le véhicule électrique.

Nos amis français devraient pouvoir nous aider dans la définition des priorités, en nous aidant à décoder le paysage politique français.

Le comité TRAN tient la décision et proposera un projet de rapport aux autres comités, pour recueillir leurs avis.

La FICM propose de commencer par informer les comités pour AVIS, qui auront ainsi la possibilité d'argumenter en notre faveur auprès du comité TRAN.

Etat des travaux

La Commission TRAN a déjà recueilli plusieurs centaines d'amendements rien que sur l'exposé des motifs de la 2023/127.

Un communiqué récent relatif aux déchéances de permis fait état de plus de 160 amendements (Dir 2023/128) .

Ces nouveaux textes sont désastreux pour nos clubs de retraités:

- non reconnaissance du préjudice en permis B à 3.5T.
- stigmatisation des 70+ au niveau contrôles médicaux
- exigences nouvelles en lifelong learning (apprentissage tout au long de la vie) et contrôles correspondants (maîtrise des outils et dispositifs modernes)
- évolution vers la tolérance ZERO sur les contrôles de vitesse et le poids maximum autorisé

Remarques importantes :

1. L'opération de communication vers les parlementaires est complexe à organiser et se tient en 2 phases.

Elle est complexe car elle s'étend dans le temps.

2. **L'objectif est de découvrir les élus intéressés à nous aider.**

C'est avec eux que nous imaginerons les amendements à proposer aux textes de la Commission européenne au nom de la FICM.

3. [La période en cours est cruciale pour l'avenir de notre mode de loisir préféré.](#)

Faute d'action déterminée de votre part, ce sera le retour au VanLifer des années '60, jusqu'aux gros SUV tel que le Cyber Truck de Tesla.

4. Etant donné la faiblesse des moyens de la FICM, cette opération sera extrêmement difficile à conduire.

Nous demandons donc **à tous les présidents** des fédérations, associations, ligues et clubs affiliés à la **FICM de mettre tout en œuvre** pour inviter leurs membres à soutenir les efforts déployés (à leur propre demande) par la FICM depuis de nombreuses années.

Il s'agit de sensibiliser et convaincre vos élus européens par l'envoi de courriels et appels téléphoniques individuels.

Examinez ces listes, le profil des élus, leur activité au Parlement et notez les coordonnées qui vous intéressent.

A cet effet, vous trouverez par ce **lien 4 listes de députés élus dans vos circonscriptions** :

Pour la France : **[AGRI REGI ITRE IMCO SANTE TRAN](#)** (clic sur le site FICM!)

Pour la Belgique : **[AGRI REGI ITRE IMCO SANTE TRAN](#)**

Mode d'emploi

Les listes précisent, à côté de la photo de l'élu, son Groupe parlementaire européen et le Parti politique français (ou belge) correspondant.

En cliquant sur le nom, vous obtenez la fiche de l'élu, ses responsabilités, ses actions et son numéro de téléphone.

Pour l'adresse électronique, il faut se porter au menu en haut de la page en cours, choisir « Député » et sélectionner la case correspondant à la première lettre du nom.

[Il n'y a pas de login à fournir !](#)

La Commission TRANSPORT travaille actuellement sur un projet de rapport discutant les différents aspects des propositions de la Commission européenne par la publication des Directives relatives au Permis de conduire (2032/127), aux conditions d'accès et de disqualification (aptitude, santé, suspension – 2023/128), procédures administratives et techniques de mise en application entre Etats Membres (2023/126).

Ces listes correspondent à 5 Commissions spéciales du Parlement européen qui seront saisies « POUR AVIS » par la Commission TRANSPORT aussitôt que celle-ci aura adopté son projet de rapport.

Sur base de ces avis, la Commission TRAN adoptera le texte qui sera présenté « POUR DECISION » en séance plénière.

Je résume ici les phases de l'action à mener.

Phase I : France 4e trim 2023

fin octobre : envoi des adresses - Uniquement les comités pour AVIS - REGI, AGRI, ITRE, IMCO, SANTE

2 semaines plus tard, la FICM propose un texte d'accroche spécifique à chaque Commission : à joindre au message individuel

fin novembre : envoi des adresses pour le comité TRAN

Ici, on s'adresse au DECIDEUR.

Précision utile : la liste des élus TRAN sera transmise à la mi-novembre.

Phase II : autres langues et pays, au 1er trim 2024

Ce décalage est rendu nécessaire pour raison de traductions en 9 langues et leçons tirées de l'expérience française.

Je termine ici et vous implore de vous mettre au travail.

Je vous rappelle que l'Union fait la Force là où la désunion précipite ... la Décadence.

Avec toute mon amitié,

Claude GUET

Président de la FICM

Fédération Internationale

des Clubs de Motorhomes

aisbl-nmio IFMC

e-mail: clooster.ficm@proximus.be

Gsm: +32 470 70 43 70

tel: +32 10 65 82 28